

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 9 (1994)
Heft: 1: Gazette

Rubrik: En direct

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique culturelle dans notre pays

EN DIRECT

Un entretien avec Thomas Onken (PS / TG), membre du Conseil des Etats depuis 1987 et docteur en histoire de l'art. Pendant deux ans T. Onken a présidé la Commission de la science, de la formation et de la culture du Conseil des Etats et est actuellement président de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique de ce même Conseil.

NIKE: Les notions 'politique, culture, économie' sont très souvent citées à la suite. A votre avis quel rôle la culture joue-t-elle au sein de cette 'triade' dans une période agitée et perturbée comme celle que nous connaissons actuellement?

Thomas Onken: C'est exactement comme vous le dites, la culture est bien coincée au milieu, attaquée et défiée par la politique et l'économie. D'un côté la culture ressent la menace que représentent le manque de moyens financiers et la course toujours plus effrénée à la rentabilité et est soumise à une sorte d'"audit". D'autre part elle court le risque d'être engloutie, de devenir l'instrument de la politique et de l'économie. L'économie évolue volontiers dans une ambiance culturelle et pour la culture ce n'est pas facile de défendre son indépendance, son intégrité et sa fidélité à certains principes fondamentaux. La sauvegarde de ces valeurs est très certainement un des principaux objectifs de la culture.

Car en fin de compte, la culture doit s'assumer elle-même. Elle est autonome et a des objectifs tout à fait propres à atteindre. La politique et l'économie ont beaucoup plus tendance à se baser sur des critères utilitaires, à court terme, parfois même opportunistes que ne le fait la culture. La culture et l'art, au sens étroit du terme, doivent obligatoirement être plus fondamentaux, plus intransigeants et plus absolus. Cette attitude conséquente est d'autant plus nécessaire que nous vivons à une époque où tout évolue un peu en fonction des modes et des courants. La préservation de la sensibilité et de la sentimentalité est absolument nécessaire à une époque où règnent l'indifférence et même parfois l'incorrection. L'homme a besoin de programmes, de projets et de perspectives. Le mot 'vision' peut paraître un peu excessif; pourtant il fait toujours plus recette lorsque l'ambiance est au mécontentement et lorsque les points de repère font défaut. Sans perspectives, pas d'avenir. Aujourd'hui les gens cherchent de nouveaux objectifs, des buts, des points de repère.

NIKE: Le 12 juin prochain, le peuple suisse décidera de l'adoption d'un article sur l'encouragement de la culture dans la constitution fédérale (Art. 27 septies, CF). A votre avis quels effets positifs pourrait avoir l'adoption de ce nouvel article pour notre culture? Quelles seraient les conséquences d'un éventuel refus? Que pensez-vous de ce projet d'article constitutionnel?

Thomas Onken: Il est certain que l'on a tiré la leçon de l'échec du projet d'article proposé en 1986. Le nouvel article sur l'encouragement de la culture a été épuré et est le produit exemplaire d'un travail méticuleux de style parfaitement helvétique: pas très audacieux, de portée réduite mais pragmatique et applicable. L'article tient compte des différentes tendances et sensibilités qu'il convient de respecter dans notre pays et je dirais qu'il est compatible avec notre système fédéraliste ce qui est un critère de grande importance. Par ailleurs il comprend l'essentiel: la sauvegarde de la culture, son encouragement et sa diffusion, trois notions fondamentales à la base de toute politique culturelle. A cela s'ajoutent les tâches complémentaires que la Confédération doit assumer. Elle doit d'une part encourager la cohésion au sein du pays au-delà des limites cantonales, favoriser les échanges et la compréhension mutuelle, donc accomplir une tâche que les cantons, individuellement, ne sont pas en mesure de mener à bien. D'autre part la Confédération doit veiller à un plus grand rayonnement de la Suisse à l'étranger, favoriser la diffusion de ses valeurs culturelles et spirituelles et les échanges culturels au-delà de ses frontières. Ce serait un grand pas en avant si nous réussissions enfin à donner à la culture la place qui lui revient dans la Constitution fédérale. C'est donc pourquoi je m'engage de toutes mes forces pour l'adoption de cet article.

Pour ce qui est des effets positifs qui pourraient résulter de l'adoption de cet article, ils sont tout d'abord d'ordre psychologique. Il ne faut pas s'attendre à ce que d'un jour à l'autre tout change, tout s'active et tout bouge. Mais la culture, les supports culturels et leurs promoteurs vont ainsi bénéficier d'un meilleur soutien, vont gagner une certaine assurance et l'activité de la Confédération dans le domaine culturel va enfin reposer sur une base solide. Bien sûr tout va devoir être interprété et élaboré dans le détail. Mais je sais par expérience qu'une telle base constitutionnelle – même si sa formulation est concise – engendre une propre dynamique, qu'elle irradie, qu'elle a des conséquences positives, qu'elle a une influence grandissante. Cela renforce le sentiment de confiance en soi et permet à la politique culturelle de la Confédération de se présenter sous un nouveau jour, déterminée et sûre d'elle.

Si l'article sur l'encouragement de la culture est refusé, cela représentera un échec cuisant et radical. Il est bien évident que jusqu'à présent on a mené à bien certaines activités culturelles sans article constitutionnel. Mais un tel refus serait le deuxième non du peuple à un engagement culturel de la Confédération et cela représenterait un échec amer à une époque où les moyens financiers se font rares et les priorités sont nombreuses.

EN DIRECT

NIKE: La Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est en cours de révision. Cette loi est très importante entre autres pour les domaines de la protection du patrimoine culturel, de l'archéologie et de la conservation des monuments historiques. Au cours de la session d'hiver de l'Assemblée fédérale, le Conseil National a créé la surprise en limitant considérablement le droit de recours des associations que le Conseil fédéral avait approuvé et en se détachant aussi du Conseil des Etats. Que pensez-vous du droit de recours des associations?

Thomas Onken: Je n'ai pas du tout compris la décision du Conseil National et la considère tout au plus comme l'expression du climat politique quelque peu confus qui règne actuellement au sein de ce Conseil. Cette décision va tout à fait à l'encontre de ce que cette nouvelle loi cherche à atteindre. Au lieu d'œuvrer à un renouveau social et économique dont les effets se font encore relativement peu sentir, on semble vouloir ici donner une leçon au mauvais moment. C'est presque avec un esprit revanchard que l'on essaie de régler ses comptes en prenant une telle décision. Heureusement que la Commission du Conseil des Etats a corrigé avec toute la précision nécessaire cette erreur – car il ne peut s'agir que d'une erreur – et je suis convaincu que le Conseil des Etats va suivre. Je pense que mes collègues sont désormais persuadés que le droit de recours des associations est nécessaire et en fin de compte constructif et qu'il n'existe que peu d'exemples qui portent à croire qu'il a déjà été délibérément utilisé pour empêcher quelque chose. Preuve en sont les décisions du Tribunal Fédéral. Le droit de recours des associations a bien au contraire un effet préventif et oblige dès le début à réfléchir à certaines choses et à prendre en considération certains points qui autrement pourraient être oubliés. Nous devons absolument préserver ce droit de recours des associations.

NIKE: La protection du patrimoine culturel et la conservation des monuments historiques n'ont pas de groupes de défense au sein du parlement. C'est peut-être ce qui explique que les moyens financiers accordés par le Parlement à ces deux secteurs ont été dramatiquement réduits. Actuellement par exemple, la conservation des monuments historiques de la Confédération ne dispose que de 50 % des moyens financiers prévus dans le budget 1992 – 1995 et on est d'ores et déjà confronté au fait que la Confédération n'est guère en mesure d'assumer les tâches prévues par la loi dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine. Où sont les hommes politiques qui s'engagent pour la sauvegarde de notre patrimoine culturel? Que faire pour améliorer fondamentalement la situation?

Thomas Onken: Il faut tenir compte de deux choses. D'une part c'est un fait que dans les deux Conseils, le Conseil National et le Conseil des Etats, il y a relativement peu de politiciens et politiciennes qui connaissent bien la protection du patrimoine et la conservation des monuments historiques et qui sont donc suffisamment compétents et informés pour s'engager dans ces domaines. Par ailleurs ces quelques parlementaires sont la plupart également sollicités dans d'autres domaines similaires: l'instruction publique, la science, la recherche, la jeunesse, la formation universitaire. Et partout ils prennent part aux mêmes discussions sur les finances, sur l'emploi des moyens financiers restreints, sur les réductions de budgets et ce sont toujours les mêmes qui s'engagent.

D'autre part je constate que rien ne vient de la base, c'est-à-dire des conservateurs des monuments historiques, des spécialistes de la protection du patrimoine, des collaborateurs des musées, aucune pression, pas plus de la part des associations et des organisations que des cantons. L'opinion publique ne se manifeste pas non plus. Il faut de la pression, une pression permanente, un flot continu d'informations et de renseignements, des revendications répétées avec obstination, avec tenacité, c'est la seule façon de faire réagir les parlementaires. J'ai déjà souligné cette lacune lors d'une conférence (note de la rédaction: en novembre 1990 à Weinfelden devant l'Association des conservateurs suisses de monuments historiques, ACMH, et l'Association suisse des historiens d'art, ASHA), au cours de laquelle j'ai exhorté les spécialistes à mieux s'organiser, à prendre la parole pour se faire entendre et à élever la voix pour défendre les intérêts de la sauvegarde de l'héritage culturel. Si on entreprend rien, il ne se passera rien et on est condamné à accepter passivement ce que décideront les politiciens. Alors au travail, il y a de quoi faire dans ce domaine et cela ne va pas se faire du jour au lendemain.

Si je compare ce qui se passe dans d'autres domaines, le nombre de fois que je suis sollicité, le nombre de lettres, de pétitions, de coups de téléphone que je reçois, dans le domaine de la sauvegarde de la culture, c'est le calme plat et les conséquences sont là. Le soulèvement de la base, des personnes directement concernées, doit encore se produire! Peut-être que la situation n'est pas encore assez catastrophique! Mieux vaut ne pas attendre; je suis prêt à m'engager dans ce domaine comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises.

NIKE: Le 28 avril 1993 vous avez, avec 13 cosignataires, présenté un postulat au Conseil des Etats concernant la sauvegarde du patrimoine écrit, visuel et audio d'importance nationale. Qu'est-ce qui doit être entrepris pour que la Suisse ne perde pas sa 'mémoire'?

Thomas Onken: C'est une question difficile. Mon postulat faisait partie d'une campagne de sensibilisation qui a été lancée afin d'attirer l'attention sur les problèmes et les lacunes dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine

culturel audio-visuel. Et nous avons réussi. Si rien n'est entrepris, bientôt des documents importants ne seront plus en mesure d'être sauvés. Le premier objectif de ce postulat, qui entretemps a été accepté, était donc de donner l'occasion au Conseil des Etats de discuter du problème et de présenter la situation telle qu'elle est en réalité. Nul n'ignore que les postulats ne sont pas les instruments parlementaires les plus efficaces mais au moins nous avons attiré l'attention du Conseil des Etats sur le problème. Par ailleurs un tel postulat peut toujours être l'occasion de mettre le sujet à l'ordre du jour – et là j'ai de la suite dans les idées et je suis parfois entêté – et servir en quelque sorte de levier pour faire bouger les choses. Dans ce cas je pense que Mme Dreifuss, Conseillère fédérale, a reconnu qu'il y avait matière à agir et qu'elle est prête à entreprendre quelque chose.

Qu'est-ce qui peut être fait? Des travaux préliminaires intéressants ont déjà été entrepris et je pense qu'il serait souhaitable de rassembler et de mieux coordonner les personnes et les associations qui sont peut-être dispersées et agissent en partie de façon isolée. Il faut donc créer un regroupement des forces actives dans ce domaine afin de mieux pouvoir s'organiser et de mieux développer des stratégies. La Confédération doit s'acquitter de tâches de coordination et de définition des priorités car il y a des choix à faire.

A longue échéance, il faudra bien entendu se procurer des moyens financiers. D'où vont-ils venir? La question reste pour le moment sans réponse. Je ne pense pas que la Confédération doit s'en charger seule. Si on s'en remet uniquement à la Confédération, il se pourrait qu'on soit obligé de faire preuve de patience. C'est pourquoi il s'agit de trouver des moyens financiers par d'autres voies. Si je considère la manière dont se pratique la recherche de fonds dans le domaine social, je me demande pourquoi ne pas appliquer les mêmes méthodes dans le domaine culturel. Je pense qu'il y a des entreprises qui ont un intérêt direct à une collaboration, à un partenariat, car elles-mêmes sont actives dans ce domaine ou parce qu'elles fabriquent des produits qui peuvent être utilisés. Il ne faut pas hésiter, il faut tout simplement chercher des partenaires et dans ce cas précis c'est faisable. Il faut que les organisations concernées fassent preuve d'une certaine ouverture, il faut des contacts et je pense qu'on peut de cette manière obtenir des résultats intéressants.

NIKE: Quels sont les souhaits que vous aimeriez voir réalisés avant la fin 1994?

Thomas Onken: Je souhaite très ardemment que l'article sur l'encouragement de la culture soit accepté par le peuple suisse car cela représenterait une véritable dynamique pour notre culture, pour la création culturelle dans notre pays et pour la compréhension si essentielle au sein de la population dont nous avons tant besoin, à laquelle nous devons donner un second souffle afin de parvenir à une certaine

EN DIRECT

ouverture de l'esprit, à une ouverture de la Suisse sur le monde extérieur. Par ailleurs je souhaite une collaboration de la base, une pression forte, une révolte, des revendications définies en fonction des objectifs et une organisation plus efficace et plus énergique des personnes actives dans le domaine culturel. C'est ce qui est nécessaire, je suis persuadé que cela porterait des fruits!

Entretien: Gian-Willi Vonesch (03.02.94)